



Conseil Municipal
Séance ordinaire du vendredi 28 juin 2024

Liste des délibérations
Examinées en séance

(en application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA-DALCHER-Monsieur MONCHO- Madame PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA-Monsieur MOREAU-Mesdames PELLEGRINO-BARADE-Monsieur CAUVÉ-FALCO-Mesdames DUBOIS-YOUSSEF-Messieurs CALLET-BOUIX-JERIBI-Mesdames LACQUA-HERING-Monsieur RAIBAUDI-Madame JASSIN-

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Anne DE QUERO ayant donné procuration à Sébastien MOREAU, Kathy GAVACHE ayant donné pouvoir à Stéphane BOUIX, Germaine BLANCHARD ayant donné pouvoir à Catherine PELLEGRINO, Samuel GARCIA ayant donné pouvoir à Frédéric POMA,

Absent excusé : Monsieur BENINI

Absents : Messieurs DICHARRY-LENOIR-Madame SKRABO-CRISTINA

Secrétaire de séance : Nathalie VALGELATA-DALCHER

Présents : 19 / procurations : 4 / absent excusé : 1 / absents : 3

Arrivée de Monsieur GARCIA à 18h24

Présents : 20 / procurations : 3 / absent excusé : 1 / absents : 3

1/ CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 11 AVRIL 2024– PROCES-VERBAL – ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 avril 2024.

2/ CONSEIL MUNICIPAL – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS – COMPTE RENDU

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 juillet 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Maire de la totalité des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales.

En vertu de l'article L. 2122-23 du même code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal :

- a) de la décision du 06/05/2024 ayant pour objet :
Renouvellement d'une concession pour quinze ans

- b) de la décision du 22/05/2024 ayant pour objet :
Virement de crédits Budget exercice 2024

- c) de la décision du 31/05/2024
Demande de subvention – restauration patrimoine - lavoirs

- d) de la décision du 31/05/2024
Vente de concession trentenaire

- e) de la décision du 31/05/2024
Renouvellement d'une concession trentenaire

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE** du compte rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

3/ ADMINISTRATION GENERALE –

3-1/PACTE D'AMITIE AVEC LA COMMUNE DE JINJU (CORÉE DU SUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

4/FINANCES

4-2/TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES – PRÉCISION – EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à la majorité des suffrages exprimés (4 contre : Monsieur BOUIX, Mesdames HERING-LACQUA et Madame GAVACHE par procuration)**

4-3/TARIFICATION SERVICES PUBLICS LOCAUX – MISE À JOUR – INSTALLATIONS CRÉMATISTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

4-4/DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA VIDÉOPROTECTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

5/FONCIER

5-5/CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN HABITAT COMPLEXE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) PACA ET LA CASA – MULTISITES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

6/RESSOURCES HUMAINES

6-6/CONVENTION CADRE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES MARITIMES (CDG 06) - RENOUVELLEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

7/AFFAIRES SCOLAIRES

7-7/CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 - APPROBATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

8/INTERCOMMUNALITÉ

8-8/RAPPORT D'ACTIVITÉ – SIVOM DU PAYS DE VENCE – ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, a **PRIS ACTE**

8-9/CONVENTION DE GESTION DES SOURCES DU TOURONET, DU PRÊT ET DE SAINT-PAUL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

9/PATRIMOINE

9-10/CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ NICE CÔTE D'AZUR – RECHERCHE SUR LA VIOLETTE - APPROBATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a **ADOPTÉ à l'unanimité**

Départ de Madame PIERRAT à 19h10

La séance a été levée à 19h33